



AVIS DE COURSE

COUPE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Samedi 20 et dimanche 21 mai 2017

Autorité Organisatrice :

La Ligue de Voile des Pays de la Loire

En collaboration avec la SEM St Jean de Monts et Saint Hilaire Nautisme

Grade 5A

REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour les windsurf
- Les règles de classes,
- Les règles du championnat de ligue 2017 et ses avenants.
- Les règles de sélection des championnats de France minimes et espoirs 2017 et ses avenants.
- Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

3.1 Séries admises à courir en Dériveur

Optimist benjamin ; Optimist minime ;
Laser radial (Garçons et filles); Laser standard (garçons); Laser 4,7 (garçons et filles) ; 420 (garçons ou mixte et filles) ; 29er (garçons ou mixte et filles) ; Europe ; Finn ; Fireball ;
Inter-série dériveurs et skiff double et solitaire

3.2 Séries admises à courir en Catamaran

FK14 (Topaz 14, Tyka, Dragoon) catégorie minime, Hobie Cat 16 avec spi et sans spi catégorie Espoir et senior, KL 15.5 Espoir, SL 16 catégorie Espoir et senior, SL 5.2 catégorie Espoir et senior ;
Inter-série catamaran

3.3 Séries admises à courir en Windsurf

Bic Techno 293D minime et Espoir (garçon et filles) ; RSX 8,5 Espoir et sénior ; Race-Board Espoir et sénior

3.4 Séries admises à courir en Quillards de sport

Miniji, Hansa 303

3.5 **ATTENTION PRE-INSCRIPTION avant le 14 mai**

Pré-inscription, Merci de compléter [le formulaire en ligne « Inscription coureur »](#)

Le Formulaire d'inscription est disponible sur le site web de La Ligue de Voile des Pays de la Loire : www.voilepaysdelaloire.com

Les liens des formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site web et la page facebook de la ligue.
Facebook: Ligue de Voile des Pays de la Loire

3.6 CONFIRMATION OBLIGATOIRE le samedi 20 mai

3.6.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent confirmer leur préinscription le samedi 20 mai de 9h30 à 11h45 sur le site de l'épreuve.

Ils doivent présenter au moment de leur inscription :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- leur licence FFHandisport 2016-2017 si souhait de participer au Classement Handisport
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants (repas des équipages compris) :

| | Classe | Montant |
|---------------------------|------------------|------------|
| Jusqu'au 14 mai | Solitaire | 32€ |
| | Double | 64€ |
| A partir du 15 mai | Solitaire | 39€ |
| | Double | 78€ |

Tarif famille : il y aura des réductions pour les droits d'inscription si plusieurs membres d'une même famille participent à l'épreuve.

Soit les tarifs suivant : - **2 membres d'une même famille 30€/pers** - **3 membres et plus 28€/pers**

Le règlement (à l'ordre de la Ligue de Voile des Pays de la Loire) des inscriptions se fera par courrier à la ligue ou sur chaque site organisateur lors de la confirmation des inscriptions

5. PROGRAMME

5.1 Samedi 20 mai :

- **9h30 à 11h45 Confirmation d'inscription.**
- 12h00 Briefing coureurs
- 13h00 1^{er} signal d'avertissement avec courses à suivre
- 20h00 repas des équipages (Palais des congrès)

Dimanche 21 mai :

- 9h30 Briefing coureurs
- 10h30 1^{er} signal d'avertissement avec courses à suivre
- 17h00 remise des prix

5.2 Jauge et contrôles :

Pas de jauge

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|--------|---|-----------|
| 20 mai | 13h00 | Toutes |
| 21 mai | 10h30 | Toutes |

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront construits de type trapèze, triangle, banane.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1** 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2** (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
(c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 9.3** Le système de classement est le suivant :
- Monotypie pour les séries de 10 bateaux classés.
 - temps compensé pour les IND et INC.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : une coupe par série pour les 1ers de la coupe Régionale des pays de la Loire et des médailles pour les 2nds et 3èmes.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Coupe régionale des Pays de la Loire », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve

14. STOCKAGE ET CIRCULATION DES VEHICULES:

Les remorques de route et les véhicules seront stationnés sur les parkings dédiés de chaque club. (Suivant affichage et indication de chaque club – voir « plan des sites » annexé)

Le site de la SEM St Jean aura une société de gardiennage pour la nuit de samedi 21 mai au dimanche 22 mai.

La société de gardiennage et les clubs organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol. Prévoir câble et cadenas pour attacher votre matériel.

15. MISE A L'EAU DES BATEAUX MOTORISES ET ENTRAINEURS

15.1 Pour la mise à l'eau des bateaux, merci de suivre les instructions de chaque site.

- Plan d'eau des Vallées : Mise à l'eau et parking situés sur le site du club

- Site de St Jean de Monts : Mise à l'eau située sur le site du club, parking à l'extérieur (voir « plan des sites » annexé)

15.2 **Les zones de course seront autorisées uniquement aux entraîneurs** ayant fait la demande via le formulaire en ligne « inscription entraîneur » (avant le 15 mai) et en ayant reçu l'autorisation par l'organisateur du site

Les zones de course seront interdites aux accompagnateurs.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Possibilité aux accompagnateurs (parents, entraîneurs, ...) de participer au repas du samedi soir.**

Prix de 12€/personne

Inscription via [le formulaire en ligne « repas accompagnateur »](#) avant le 5 mai.

Après cette date, l'inscription sera en fonction des possibilités du traiteur.

- **Pour les personnes extérieures aux clubs organisateurs, possibilité de participer à l'organisation de la Coupe Régionale en tant que bénévole.**

Inscription via [le formulaire en ligne « Aide à l'organisation bénévole »](#) avant le 5 mai.

- Adresses des différents sites de régates :

- Plan d'eau des Vallées – St Hilaire de Riez : (Coordonnées GPS 46°43'52.5"N 1°54'41.9"W)
Chemin des vallées / 85270 St Hilaire de Riez

- SEML St Jean Activités : Base Nautique,
Avenue de l'Estacade, 85160 Saint-Jean-de-Monts

- Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Ligue de Voile des Pays de la Loire : 02 40 58 61 25

- SEML St Jean Activités : 02 51 58 00 75

- ST HILAIRE NAUTISME : 02 51 55 99 17

16 HEBERGEMENT SUR PLACE

<https://www.saint-jean-de-monts.com/dormir.html>

Merci à nos partenaires



ANNEXE ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)



AUTORISATION PARENTALE

Nom de la régate : COUPE RÉGIONALE DES CLUBS DES PAYS DE LA LOIRE 2016

Dates complètes : DU 20 AU 21 MAI 2017

Lieu :

Autorité Organisatrice : Ligue de Voile des Pays de La Loire

Je soussigné, M autorise mon enfant
..... à participer à la Coupe Régionale des Pays de la Loire
qui se déroulera les 20 et 21 mai 2017.

Mon enfant sera sur le site de et fera l'épreuve sur la
série.....

Je dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

J'atteste qu'il (ou elle) est apte à plonger, puis à nager au moins 25 mètres.

J'autorise également les organisateurs :

À prendre en cas d'urgence toutes mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant.

À prendre toutes dispositions médicales ou hospitalières vis-à-vis de lui, en cas d'urgence, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Téléphone portable du responsable légal :

Fait à: le.....